

DIRECTION DE LA PROXIMITÉ – PÔLE DES AFFAIRES SCOLAIRES, DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DES LOISIRS (AS AEL) – SERVICE DE L'ENFANCE, DIRECTION DE LA PROXIMITÉ – PÔLE DES AFFAIRES SCOLAIRES, DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DES LOISIRS (ASAEL) – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE

Animateurs H/F centres de loisirs et restaurants scolaires

POSTULER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2024

Poste à pourvoir dès que possible.

CDD annualisé.

Contrat à temps non complet.

Publié le 12 juin 2024

✓ **POSTULER EN LIGNE**

Missions/activité

Animation et encadrement des enfants pendant le temps de restauration scolaire

- > Assurer la surveillance et l'animation d'un groupe d'enfants avant, pendant et après le repas ;
- > Préparation et animation d'activités adaptées au temps du midi ;
- > Respect des règles d'hygiènes et sanitaires ;
- > Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants.

Animation et encadrement des enfants sur les centres de loisirs

Animation

- > Concevoir, réaliser et animer des activités et des jeux auprès des jeunes de 3 à 12 ans,
- > Gérer, animer et encadrer les enfants avant, pendant et après le repas,
- > Gérer et encadrer des enfants pendant les temps de vie quotidienne (transports, repas, accueil, etc).

Gestion administrative et logistique

- > Participer à la préparation et à l'organisation des différentes actions mises en place lors des réunions de préparation et de bilan avec les équipes éducatives,
- > Écrire des projets en collaboration avec le directeur,
- > Tenir régulièrement les registres de présences.

Formation et/ou expérience souhaitées

- > BAFA, CAP Petite Enfance ou diplôme équivalent.
- > Avoir des compétences artistiques, sportives ou culturelles.
- > Avoir le sens des responsabilités et du travail en équipe.
- > Sens du contact, discrétion et confidentialité.

Les horaires

Périodes scolaires

20 heures par semaine :

- > Restaurants scolaires : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30.
- > Centre de loisirs : mardi de 9h à 12h ; mercredi : 10h sur la journée.

Périodes de vacances scolaires

- > Centre de loisirs : 35 heures par semaine du lundi au vendredi.

Informations complémentaires

Merci d'adresser votre candidature à Monsieur le Maire, de préférence depuis notre formulaire en ligne :

- > Lettre de motivation ;
- > CV actualisé ;
- > Si vous êtes fonctionnaire, votre dernier arrêté de situation administrative ;
- > Si vous êtes lauréat.e d'un concours, votre inscription sur liste d'aptitude ;
- > Le cas échéant, votre reconnaissance en qualité de travailleur handicapé.

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**